



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BOUFFEMONT

DEPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

CANTON
DE
DOMONT

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 10 MARS 2006**

Le 10 mars 2006 à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. BESNIER, Maire.

Mmes et MM FOURIER, I. COIGNET, MAZEL, RIDOLCE, GRANDJEAN, TALON, Adjoints au Maire

Mmes et MM. DUBOIS, France, KRUIK, S. JOUVENCEAU, S. COIGNET (arrivé à 21 h 40), GAY (arrivée à 20 h 45), VIALAS, GODARD, GUERRIER, ROBERT, V. BRIFFAUX, L BRIFFAUX, P. FOURIER, V. BESNIER, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Monsieur BOUGOUIN qui a donné pouvoir à Monsieur MAZEL

Madame BOUCARD qui a donné pouvoir à Monsieur TALON

Madame GAUTIER qui a donné pouvoir à Madame FOURIER

Monsieur JOUVENCEAU qui a donné pouvoir à Madame JOUVENCEAU

Monsieur NEVEU qui a donné pouvoir à Monsieur ROBERT

Absent : M. MARTINEZ

Secrétaire de séance : Madame FOURIER

Point n° 1 : Approbation du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2006

Le compte rendu de la séance du 27 janvier 2006 est adopté à l'unanimité sous réserve des modifications suivantes :

- Monsieur Coignet, absent excusé, a donné pouvoir à Monsieur Mazel et non pas à Madame Coignet également absente excusée.

- Point n° 7 : révision simplifiée du plan d'occupation des sols. Monsieur Robert précise que l'opposition avait voté contre. Par conséquent il convient de noter comme suit le vote du point n° 7 : 20 voix pour et 7 contre.

Point n° 2 : Comptes Administratifs 2005

Monsieur Grandjean présente les comptes administratifs 2005 de la Commune et ceux de l'Eau Potable et de l'Assainissement tels qu'étudiés en commission des finances du 3 mars 2006. Il précise que du fait des nouvelles règles comptables de la M14, Bouffémont est concernée par le changement lié aux I.C.N.E. (Intérêts Courus Non Echus)

Section de Fonctionnement

2.1 Section de Fonctionnement - Recettes :

M. Grandjean apporte des précisions sur le poste 7478/Centre social : les participations de la CAF pour les centres sociaux sont en baisse, bien qu'il n'y ait eu ni retard dans l'envoi des dossiers présentés, ni diminution de l'activité ou de la fréquentation. La qualité des dossiers présentés n'est pas non plus à mettre en cause. Les subventions pour les centres sociaux sont au forfait, et non à la fréquentation comme les centres de loisirs. Des explications seront demandées à la CAF sur le mode de calcul des aides.

Le Maire rappelle l'absence de position de la C.A.F. depuis des mois. Le contrat Enfance a fait l'objet d'un avenant qui n'a été signé que récemment. A ce jour, l'ensemble des subventions de l'exercice 2005 n'a pas été versé. La C.A.F. sera donc à nouveau sollicitée pour que la ville ne subisse pas les mêmes inquiétudes que l'an passé.

Mme Godard précise que, de son côté, elle se renseignera et conseille de se rapprocher de la Fédération des Centres Sociaux.

S'agissant du remboursement de la prime d'assurance (778) pour l'école maternelle des Hauts-Champs, le solde est attendu en 2006, le dossier correspondant ayant été complété à cette fin.

2.2 Section de Fonctionnement - Dépenses

A propos de l'assurance du personnel (6455), S. Grandjean précise que l'assureur a revu le contrat qui a subi une nette augmentation (+ environ 2 points) en raison des mauvaises statistiques d'absentéisme.

Monsieur Robert indique que d'autres communes s'auto assurent et que cela peut être un moyen d'éviter ce qu'il considère comme une vente forcée.

En matière d'éclairage public (7393), Monsieur Grandjean précise qu'il sera demandé une révision du calcul appliqué lors du transfert de charges à la C.C.O.P.F., notamment concernant le montage et démontage des illuminations de Noël des années 2003 à 2005 (estimation env. 13 000 €.).

Section d'investissement

M. Grandjean précise que la présentation du compte administratif dans cette section distingue les opérations financières du reste, afin de donner un aperçu exact des investissements réalisés.

A propos des véhicules (600), M. Grandjean déplore le coût représenté par la navette (cf section fonctionnement 61551).

S'ensuit un débat quant au service de transport pris en charge directement par la ville. Celle-ci adhère désormais au projet Navigo mis en place par avec les partenaires OPTILE/S.T.I.F./Région. Mais le coût reste très important pour la ville de Bouffémont, rare collectivité (deux au total) à supporter en régie directe ce service délégué à des sociétés compétentes par les autres collectivités partenaires du projet.

M. Grandjean rappelle le principe de Navigo qui permet de connaître la fréquentation exacte des utilisateurs grâce à l'installation d'un équipement télébillétique dans les bus et dans les dépôts, les données étant ainsi transmises au STIF. Ce dispositif a été rendu obligatoire par la nécessité de toucher les remboursements de carte orange mais aboutit à une charge annuelle supplémentaire pour la ville (env. 5000 €). Même si ce service rendu au public ne peut être remis en cause, il représente une lourde charge pour la ville.

M. Robert indique qu'il considère que service devrait être transféré à la communauté de Communes, malgré les difficultés de mise en place de nouveaux pôles de compétences.

M. Grandjean répond qu'aucune commune de l'intercommunalité ne voudra accepter un tel transfert puisqu'elles utilisent déjà elles-mêmes un système qui les avantage.

A la question de M. Robert d'inciter la C.C.O.P.F. à intervenir auprès de la R.A.T.P., le Maire répond qu'aujourd'hui, pour créer une ligne intercommunale rendant les mêmes services que la navette, il n'y a pas de solution. Après réflexion, seule une ligne partant de Sarcelles et allant jusqu'à Montsoult, pourrait être intéressante économiquement, et seul le Conseil Général, s'il y voyait un intérêt, pourrait la créer.

M. Grandjean précise que, sans nier son utilité, ce fut une erreur historique de créer le service tel qu'il est et qu'il est très difficile désormais d'en sortir.

Le Maire indique qu'une adaptation du service a toutefois été faite aux besoins de la population, en modifiant les horaires et en rentabilisant davantage la navette mise à disposition notamment des scolaires et des centres de loisirs.

A propos du marché (802), M. Grandjean précise que le marché du mercredi ne fonctionne pas malgré les efforts de la ville à ce sujet (animations de Noël, budget en hausse, ...).

A l'intervention de M. Vialas sur le fait que la ville ne fait rien pour faire vivre le marché, le Maire répond qu'il rencontrera les commerçants pour tenter de rechercher avec eux des améliorations. Le problème majeur est aussi lié à l'architecture même du lieu inconfortable, déserté le mercredi par les commerçants, en raison des courants d'air et du froid.

Conformément au Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et laisse la présidence de l'assemblée à Monsieur GRANDJEAN.

Le Conseil Municipal par 14 Voix pour et 6 abstentions (Mmes Gay, Godard, Guerrier, M. Robert avec pouvoir de M. Neveu, M. Vialas) adopte le Compte Administratif 2005 de la Commune.

Budgets annexes 2005

Eau potable

	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat reporté au 11.03.2005		230 410,01		9 929,27
Résultats affectés (compte 106)				
Opérations de l'exercice	23 865,10	21 320,09	23 055,01	29 162,35
TOTAUX	23 865,10	251 730,10	23 055,01	39 091,62
Résultat de Clôture		227 865,00		16 036,61
Restes à Réaliser	238 371,04			
Totaux cumulés	238 371,04	227 865,00		16 036,61
Résultat définitif	10 506,04			16 036,61

Le Conseil Municipal par 14 Voix pour et 6 abstentions (Mmes Gay, Godard, Guerrier, M. Robert avec pouvoir de M. Neveu, M. Vialas) adopte le Compte Administratif 2005 de l'eau potable.

Assainissement

	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat reporté au 2005		457 833,44		
Résultats affectés (compte 106)		20 788,06		
Opérations de l'exercice	593 733,90	428 216,30	28 232,14	78 510,90
TOTAUX	593 733,90	906 837,80	28 232,14	78 510,90
Résultat de Clôture		313 103,90		50 278,76
Restes à Réaliser	254 052,27			
Totaux cumulés	254 052,27	313 103,90		50 278,76
Résultat définitif		59 051,63		50 278,76

Le Conseil Municipal par 14 Voix pour et 6 abstentions (Mmes GAY - GODARD - GUERRIER, M. ROBERT avec pouvoir de M. NEVEU, M. VIALAS) adopte le Compte Administratif 2005 de l'assainissement.

Point n° 3 : Renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire avec le C.I.G.

Le contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion, regroupant 425 collectivités, garantit les institutions territoriales adhérentes contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires. Ce contrat conclu pour trois ans arrive à échéance le 31 décembre

2006. Le CIG a donc entamé la procédure de renégociation selon les règles du Code des Marchés Publics.

La Commune, soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurance, peut se rallier à la procédure effectuée par le C.I.G., tout en poursuivant ses propres démarches auprès d'assureurs potentiels. Ce qui lui permettra de choisir, à l'issue de la procédure, l'assureur le mieux adapté à ses contraintes et à ses choix.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance engagée par le C.I.G. et prend acte que les taux de cotisation seront soumis préalablement pour permettre une prise de décision d'adhérer ou non au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2007.

Point n° 4 : Plan d'exposition au bruit - intégration de la Commune en zone D

Le principe de révision du Plan d'Exposition au Bruit (P.E.B.) de l'aéroport de Paris/Charles-de-Gaulle, arrêté en 1997 a été modifié en 1999 et en 2002 par l'introduction de nouvelles dispositions réglementaires.

Lors de la présentation de l'avant projet des courbes de gêne sonore, la Municipalité avait demandé à Monsieur le Préfet, par courrier du 4 décembre 2002, d'inscrire la commune de Bouffémont dans la zone D du Plan d'Exposition au Bruit, en référence aux communes de Baillet, Moisselles et Domont, entourant la ville de Bouffémont, sont classées en zones C et D du Plan d'Exposition au Bruit.

La procédure de révision du P.E.B. est achevée et un nouveau plan est présenté. Il prend en compte, non plus les frontières des communes, mais les périmètres où sont constatées les nuisances sonores.

Or, la Commune de Bouffémont n'est toujours pas intégrée en cette zone D. C'est pourquoi par courrier du 10 janvier 2006, la Municipalité a fait part à Monsieur le Préfet de son incompréhension qui a répondu en indiquant que ce problème ne relevait pas de sa compétence.

Le Conseil Municipal, en désaccord avec cette réponse, sollicitera de nouveau Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour l'inscription de Bouffémont en zone D du nouveau Plan d'Exposition au Bruit.

Point n° 5 : Convention Ville de Bouffémont/Société "Hair du Temps"

Une convention d'occupation à titre précaire et révocable du local situé à l'Hôtel d'Activités - 16 rue de la République à Bouffémont, a été consentie au salon de coiffure Hair du Temps en date du 7 mars 2005. Le Salon a besoin d'un soutien pour maintenir son activité.

Un nouveau contrat est donc conclu, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} avril 2006, avec le Salon apportant des modifications :

- . une franchise du loyer sera appliquée du 1^{er} mars au 31 août 2006
- . le local pourra être sous-loué à une profession libérale en rapport avec l'activité actuelle de Hair du Temps, telle que esthéticienne, podologue, manucure. La déclaration devra en être faite à la ville avant installation de la profession en question
- . le loyer sera indexé sur l'indice IRL de la construction.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette nouvelle convention.

Point n° 6 : Séjour à Londres organisé par le Service Municipal de la Jeunesse

Monsieur Talon présente le projet du Service Municipal de la Jeunesse d'un séjour à Londres, les 19 et 20 avril 2006. Il concerne 20 jeunes de 11 à 17 ans inclus, dans le cadre du Contrat Temps Libre signé avec la Caisse d'Allocations Familiales, et en partenariat avec le Collège. Le voyage se fera en train.

Des excursions seront organisées de manière ludique. Les jeunes pourront ainsi découvrir Londres et son histoire mais également son actualité. Par ce séjour, les participants feront connaissance avec une civilisation, une culture et un mode de vie différents. Au cours de ce voyage, ils approfondiront leurs connaissances linguistiques et développeront leur autonomie dans un pays étranger.

Après ce séjour, le Service Municipal de la Jeunesse réalisera une exposition itinérante retraçant cette excursion en Angleterre et publiera dans son journal un dossier thématique "Edition Spéciale Londres".

Le budget prévisionnel se décompose comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Prestation SNCF	3 900,00€	VILLE	989,16 €
Assurance SNCF	78,00€	C. A. F. 68% pris en charge par le CTL	2 144,00 €
Assurance	30,00€	Familles ou jeunes: 110 € par jeune	2 200,00 €
Transport SNCF	92,80€		
Transport Métro londonien	300,00€		
Repas	110,00€		
Personnel	822,36€		
Total des prestations	5.333,16€	Total :	5 333,16 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe d'organisation de ce séjour.

Point n° 7 : Questions diverses

Grippe aviaire : information sur les mesures prises par la ville de Bouffémont

Le mercredi 22 février, le Préfet du Val d'Oise communiquait aux maires du Département des recommandations à suivre sur l'influenza aviaire (virus H5N1), s'appuyant sur l'avis scientifique de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire et des Aliments (A.F.A.S.S.A.). Ces recommandations figurent dans le dossier remis aux membres du conseil municipal.

La ville a suivi les préconisations du Préfet, c'est-à-dire :

- affichage de l'arrêté ministériel dans les panneaux municipaux
- information des services de la ville
- visite par le garde-champêtre des éleveurs de volailles de la ville, déjà connus ou indiqués par le bouche à oreille, pour le recensement des effectifs de volailles et distribution, à l'aide d'une lettre du Maire, du communiqué de presse préfectoral
- transmission à la Direction départementale des Services Vétérinaires de ce recensement
- diffusion d'un nouvel avis, le 8 mars, sur le site de la ville pour renforcer l'information, à la suite d'une demande du Ministère de l'Agriculture, et affichage des deux notices scientifiques d'information de l'A.F.S.S.A dans les panneaux municipaux.

La ville a, en outre, procédé à :

- la diffusion de l'information sur le site internet de la ville
- remis à la vétérinaire de Bouffémont, plusieurs exemplaires du communiqué de presse pour affichage dans son cabinet et mise à disposition de sa clientèle
- les pigeons proliférant à Bouffémont, et suscitant une inquiétude supplémentaire, une lettre a été envoyée au Préfet du Val d'Oise pour recevoir l'autorisation d'en faire éliminer une partie au moins, par une société spécialisée.

Sont mobilisés sur ce problème :

- les élus
- la directrice générale des services, Edith Vaillant-Damoiseau
- le directeur des services techniques, Philippe Donet.

Communication est faite des débats d'orientations budgétaires, à savoir :

- La C. C. O. P. F.
- Le SIGIDURS
- Le S. I. A. H.

ainsi que le journal des commissions communautaires de la C.C.O.P.F.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

La Secrétaire
C. FOURIER

Le Maire
G. BESNIER